

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°7 du vendredi 26/05/2023 à 12h15  
(6220)

## PROCES-VERBAL N°7

Présent-es en séance :	<u>Corps professoral</u> : Ilana Eloit, Simon Hug, Cornelia Hummel, Michalis Nikiforos, Nenad Stojanovic, Matthias Studer <u>Corps CER</u> : Valentine Donzelot, Orlane Moynat, Matis Poussardin <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau, Blaise Olivier Dupuis <u>Corps des étudiant-es</u> : Yasmine Berrada, Mihaela Dobrovolschi, Christopher Horta, Elsa Pais,
Excusé-es :	<u>Corps professoral</u> : Christian Brethaut (procuration I. Eloit), Armelle Choplin (procuration à C. Hummel) <u>Corps CER</u> : Luca Piddu (procuration M. Poussardin)
Invité-es :	<u>Doyen</u> : Pascal Sciarini <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Conseil académique</u> : Yali Chen, Gaetan Clavien, Nicole Efrancey Dao <u>Secrétaire</u> : Sophie Terrettaz <u>Corps des étudiant-es</u> : Vukasin Rafailovic
Procès-verbal assuré par :	Sophie Terrettaz
Information sur la séance :	<a href="https://unige.zoom.us/j/9349498106">https://unige.zoom.us/j/9349498106</a> Début : 12h17 - Fin : 13h14
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers</li> <li>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente</li> <li>3. Communication du Doyen</li> <li>4. Direction ad interim de l'institut d'études de la citoyenneté</li> <li>5. Modification du plan d'études de la maîtrise universitaire en sciences de l'environnement (MUSE)</li> <li>6. Modifications mineures du CAS en développement durable</li> <li>7. Modification Règlement d'études du certificat complémentaire en géomatique</li> <li>8. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard 23/05/2023)</li> <li>9. Divers</li> </ol>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	La séance est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.	<b>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Un divers est annoncé.</b>	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente		<b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</b>	
3	Décanat	Communication du Doyen	<p><b><u>Anonymisation de la correction des examens</u></b>  Pour raison écologique, les anciens papiers seront conservés, lesquels comportent encore les intitulés noms et prénoms. Il sera demandé aux étudiant-es de biffer ces champs et d'y inclure à la place leur numéro d'étudiant-e ainsi que la place occupée, par mesure de sécurité. A la fin de l'examen, les copies devront être déposées selon un ordre numérique et non plus alphabétique, puis seront classées par N° d'immatriculation.</p> <p><b><u>Rentrée universitaire (enregistrement des cours)</u></b>  Une décision a été prise pour toute l'université, d'enregistrer les cours par défaut. Les enseignant-es pourront demander à ne pas enregistrer un cours si souhaité.</p> <p><b><u>Budget de l'université</u></b>  Un déficit de 10 mios est prévu pour 2023, 24 mios prévus en 2024. L'université doit s'engager sur quatre ans à un plan d'économies ciblées et linéaires. Un effort est attendu de la part de toutes les facultés. Ces économies ont été évaluées à 1% chaque année, jusqu'en 2027.</p> <p><b><u>COB5 (Convention d'objectifs Etat de Genève – UNIGE)</u></b>  Une partie de la COB est consacrée à la réduction du déficit. Une autre partie est consacrée au plan CCER. Les deux mesures en cours actuellement concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lutte contre la précarité (Candocs, assistant-es à 70%) : revalorisation des salaires. Différentes propositions ont été faites. L'objectif serait d'augmenter de 5 à 10% le salaire Candoc.</li> </ul>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du taux protégé de recherche à 50% au lieu de 40% pour les assistant-es DIP : ceci impliquera une perte d'encadrement étant donné que les personnes concernées enseigneront moins. En termes de compensation, il a été estimé qu'11 nouveaux postes devraient être créés en faculté des Sciences de la Société.</li> </ul> <p>Une petite partie est consacrée à des projets spécifiques du DIP. Tout ceci réduit d'autant la marge pour des demandes de développement, ce qui génère une grande incertitude sur l'ampleur des demandes que les facultés et les centres facultaires pourront faire. Des propositions ont été soumises en Commission de planification SdS. Les demandes pour 2024/2025 devront être déposées d'ici la fin du mois de juin 2023. Un premier retour est attendu en septembre prochain.</p> <p><b><u>Budget de la faculté pour 2023</u></b> Selon les prévisions faites par l'administratrice, le budget est déficitaire. Ceci est toléré par l'université. Il convient toutefois de rester prudent, notamment sur l'aide facultaire apportée pour l'organisation de conférences ou colloques.</p> <p><b><u>Journée de la recherche</u></b> Cette journée aura lieu le 20 octobre 2023, dès 14h. M. Dupuis informe que la communication sera lancée courant juin. Une partie sera consacrée aux trajectoires de jeunes professeur-es (partage d'expériences sur les contraintes et opportunités d'une carrière académique). Mme Billeau précise que ce sera également la 4<sup>ème</sup> fois que la séance sur les ressources mises à disposition des doctorant·es et jeunes chercheur·es sera proposée.</p> <p><b><u>Plan d'étude IHDS aussi offert à la MAP :</u></b> Pour information : les cours CX14T286 Risk and decision making (4 crédits) et T417000 Supervised project in urban studies (2 crédits) qui figuraient dans la mention <i>Future cities and regions</i> des masters MAP et IHDS ont été remplacés par le cours T406019 Heritage for Sustainable Development (6 crédits). Ce changement a bien été effectué pour IHDS, mais n'avait pas été répercuté dans la mention de la MAP. La correction a maintenant aussi été effectuée dans le plan d'études 2023-2024 de la MAP.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p><b><u>Fête de la faculté</u></b> La fête aura lieu le 28 septembre 2023 dès 18h. Une communication suivra. Par ailleurs, les 10 ans de la faculté seront célébrés l'an prochain, ce qui sera l'occasion d'organiser un événement plus important en juin 2024.</p> <p><b><u>Possible déménagement de la Faculté</u></b> Il est question de déménager la faculté SDS dans un nouveau bâtiment situé dans la zone appelée "Quai Vernets". Un groupe de travail a été constitué pour faire valoir les besoins de la faculté. Le Doyen a pris contact avec le président de l'AESDS et la présidente de l'association de sociologie afin qu'ils participent au groupe de travail. Contact a été également pris avec l'AGRASS afin de trouver deux représentants du CCER. Deux membres du PAT se sont déjà manifestés. Au sein du corps professoral, beaucoup de personnes sont intéressées. La construction des bâtiments est prévue pour 2024, pour un déménagement en 2028. Ce déménagement permettrait aussi de réduire les charges de location élevées de l'université. Le Décanat est favorable à ce projet. Un architecte a été engagé par l'université pour servir d'intermédiaire avec l'architecte du projet "Quai Vernets". La rencontre avec cet architecte est prévue le 13 juin prochain.</p> <p>Mme Billeau attire l'attention sur le rapprochement mis en place entre l'ISE et le DEGEN via la création de l'IGEDT dans le bâtiment situé au boulevard Carl-Vogt. Le déménagement du DEGEN remettrait en question la synergie existante.</p>		
4	Décanat	Direction ad interim de l'institut d'études de la citoyenneté	L'assemblée de l'institut propose à l'unanimité (10 votes), le remplacement du professeur Giugni (pendant son congé scientifique) par le professeur Gianni, soit pour la période du 1er février 2024 au 31 juillet 2024. Le professeur Giugni reprendra sa fonction le 1er août 2024.	<b>Le remplacement du professeur Giugni par le professeur Gianni pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 juillet 2024 est approuvée à l'unanimité à la suite du vote par bulletins secrets (17 oui, 0 non, 1 abstention).</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
5	Décanat	Modification du plan d'études de la maîtrise universitaire en sciences de l'environnement (MUSE)	<p>Mme Efrancey Dao présente les modifications du plan d'études, lesquelles ont déjà été validées par la plupart des instances concernées (11 au total). L'approbation des membres du conseil participatif SDS est requise car certains cours du MUSE sont conjoints à des cours donnés en SDS.</p> <p>Les modifications portent sur</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le volet Interdisciplinarité et Immersion : fusion des enseignements 14E201 Cours Environnement alpin et sociétés (4 ECTS) et 14E202 Atelier Environnement alpin et sociétés (8 ECTS) -&gt; Environnement alpin et sociétés CR/AT (12 ECTS)</li> <li>2) Le volet Méthodes : création de 2 nouveaux cours pour répondre à une demande des étudiant-es et à des besoins identifiés par les enseignant-es".</li> <li>3) Spécialisation Impacts climatiques (IC) : modification des enseignements obligatoires.</li> <li>4) Spécialisation Développement durable et Urbanisation (DDU) : changement d'intitulé de la spécialisation et modification des enseignements obligatoires</li> </ol>	<b>La modification du plan d'études de la maîtrise universitaire en sciences de l'environnement (MUSE) est approuvée à l'unanimité.</b>	
6	Décanat	Modifications mineures du CAS en développement durable	Modification du titre de la formation ainsi que les titres de deux modules.	<b>Les modifications mineures du CAS en développement durable sont approuvées à l'unanimité.</b>	
7	Décanat	Modification Règlement d'études du certificat complémentaire en géomatique	<p>Mme Efrancey Dao informe que le Règlement d'études du certificat complémentaire en géomatique datait de 2014 et nécessitait une relecture.</p> <p>En parallèle, un passage de deux à trois semestres a été instauré et les 18 crédits de cours sont dorénavant imposés au 1<sup>er</sup> semestre afin que les étudiant-es aient les bases nécessaires pour ensuite effectuer leur stage.</p>	<b>La modification du Règlement d'études du certificat complémentaire en géomatique est approuvée à l'unanimité.</b>	
8	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard 23/05/2023)	Aucune question a été transmise à l'administratrice		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
9	Conseil participatif	Divers	<p><b><u>Salle associative pour les étudiant-es SDS – lettre ouverte envoyée au Doyen</u></b></p> <p>Mme Pais informe qu'une lettre a été envoyée au Doyen concernant le besoin pour les étudiant-es SDS d'avoir une salle associative à disposition. Cette initiative a été lancée par l'AESDS et a récolté le soutien de plus de 200 étudiant-es.</p> <p>Le Doyen répond qu'il n'a pas encore reçu cette lettre mais en a eu connaissance. La question de la salle associative est une préoccupation que le Doyen a depuis sa prise de poste. Il a notamment reçu les associations d'étudiant-es à ce sujet. La recherche de solutions est en cours. Il y aurait éventuellement l'espace du rez-de-chaussée, qui était l'ancien appartement du concierge, lequel sera libéré. Des travaux sont prévus, incluant trois salles qui pourraient être utilisées pour les associations d'étudiant-es. Le Doyen transmettra une demande au GROUFO afin qu'au moins une des salles puisse être attribuée à l'AESDS. En cas de déménagement au "Quai Vernets", il y aurait la possibilité d'avoir un vrai espace pour les étudiant-es, ce qui n'est pas forcément possible à Uni Mail vu les aménagements et la forte occupation du bâtiment.</p> <p>La Prof. Hummel se demande si l'espace exposition du 3<sup>ème</sup> étage, lequel est souvent inoccupé, pourrait être mis à disposition. Il s'avère que cet espace est en effet régulièrement vide, mais occupé notamment en septembre/octobre pour installer des stands d'accueil pour les étudiant-es au sujet des taxes. Le Doyen propose néanmoins de relayer la proposition de la Prof. Hummel au prochain GROUFO.</p> <p><b><u>Bâtiment situé boulevard Carl-Vogt 66</u></b></p> <p>Mme Billeau informe que le bâtiment a été officiellement débaptisé fin septembre 2022. Le Rectorat devait mettre en place une consultation pour trouver un autre nom. Mme Billeau demande où en est la procédure. Le Doyen répond qu'il s'informerait auprès du rectorat lors du prochain CRD.</p>	-	<p><i>La présidence du GROUFO a été approchée pour organiser une séance qui permettra de partager l'espace au rez-de-chaussée entre les associations étudiant-es d'Uni Mail. A ce jour, aucune date n'a été agendée.</i></p> <p><i>Proposer au GROUFO que l'espace exposition du 3<sup>ème</sup> étage puisse être utilisé comme salle associative.</i></p> <p><i>Vérifier où en est la procédure visant à renommer le bâtiment situé au boulevard Carl-Vogt 66.</i></p>